

# Charte

# RMT Alimentation Locale

Date de mise à jour : 14/11/2023

Contact : [animation@rmt-alimentation-locale.org](mailto:animation@rmt-alimentation-locale.org)

# RMT Alimentation Locale

## ELEMENTS DE CONTEXTE

### LES RESEAUX MIXTES TECHNOLOGIQUES (RMT)

**Les Réseaux mixtes technologiques (RMT)** sont des outils de partenariat scientifique et technique originaux, créés et soutenus par le ministère en charge de l'agriculture, sous la coordination de l'Acta et de l'APCA pour le secteur agricole et de l'Actia pour le secteur agroalimentaire. Ils ont vocation à **favoriser la collaboration entre les équipes issues de la recherche, de l'enseignement technique agricole et du développement agricole autour de thématiques à forts enjeux socio-économiques et environnementaux.**

Sans personnalité juridique, un RMT est constitué d'au moins :

- trois instituts techniques qualifiés ou chambres d'agriculture ;
- un établissement d'enseignement technique agricole ;
- un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche public ;
- d'autres organismes exerçant des missions de développement agricole et rural peuvent également être membres d'un RMT, tels que des Organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) ou des entreprises.

Depuis 2006, les RMT émanent d'appels à propositions successifs ([un répertoire présente l'ensemble des RMT agréés par le ministère en charge de l'agriculture](#)). En 2019, on dénombre 22 RMT pour le secteur agricole et 10 RMT pour le secteur agro-alimentaire.

### LE RMT ALIMENTATION LOCALE

Le RMT Chaîne Alimentaires Courtes de Proximité pour une alimentation durable (ou RMT Alimentation Locale) a été agréé une première fois de 2014 à 2019 puis renouvelé pour la période 2020-2024.

Le RMT Alimentation Locale est aujourd'hui piloté par la **Fédération Régionale des CIVAM** (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) **de Bretagne** et l'**INRAE** (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement). Il est affilié à l'**Acta** (Association de coordination technique agricole).

Il se donne pour objectif de :

- Capitaliser les connaissances disponibles sur les chaînes alimentaires courtes de proximité (CACP) et approfondir des sujets importants pour leurs acteurs, en vue d'une contribution renforcée de ces chaînes à la durabilité de l'agriculture, de l'alimentation et au développement des territoires
- Former les acteurs, transférer les connaissances et les outils pour une insertion réussie dans les CACP
- Diffuser les connaissances sur ces chaînes, à travers des rencontres, des synthèses, des articles à destination des professionnels et du grand public...

**GOVERNANCE**

La seconde édition du RMT Alimentation Locale s'articule autour de 2 axes et de 4 groupes de travail, animés par différentes structures en charge d'organiser les échanges entre les membres concernés.

AXE / GROUPES TRANSVERSAUX	ANIMATION
Axe 1, Les stratégies entrepreneuriales dans la durabilité : transition agroécologique, transformation à petite échelle et chaîne de valeur.	Adeline Alonso Ugaglia (BSA) Yuna Chiffolleau (INRAE) Caroline Pénicaud (INRAE) Juliette Peres (FAB'LIM) Lucile Petitzon (Chambres d'agriculture)
Axe 2, La relocalisation de l'alimentation dans la résilience des territoires: approvisionnement local, systèmes alimentaires territorialisés et transition alimentaire	- (FR CIVAM Bretagne) Virginie Baritau (VetAgroSup) Nathalie Corade (Bordeaux Sciences Agro) Frédéric Wallet (INRAE)
Groupe Transversal Formation	Clémence Berlingen (Open Food France) Pauline Kieffert (FAB'LIM) Juliette Peres (FAB'LIM) Sylvie Soave (CRIPT PACA)
Groupe Transversal Logistique	Amélie Gonçalves (INRAE) Céline Raimbert (Université Gustave Eiffel) Gwenaelle Raton (Université Gustave Eiffel) Frédéric Wallet (INRAE)
Groupe Transversal Numérique	Grégori Akermann (INRAE) Clémence Berlingen (Open Food France)
Groupe Transversal Réglementation	Benoit Grossiord (Bordeaux Sciences Agro) Françoise Morizot-Braud (CERD)

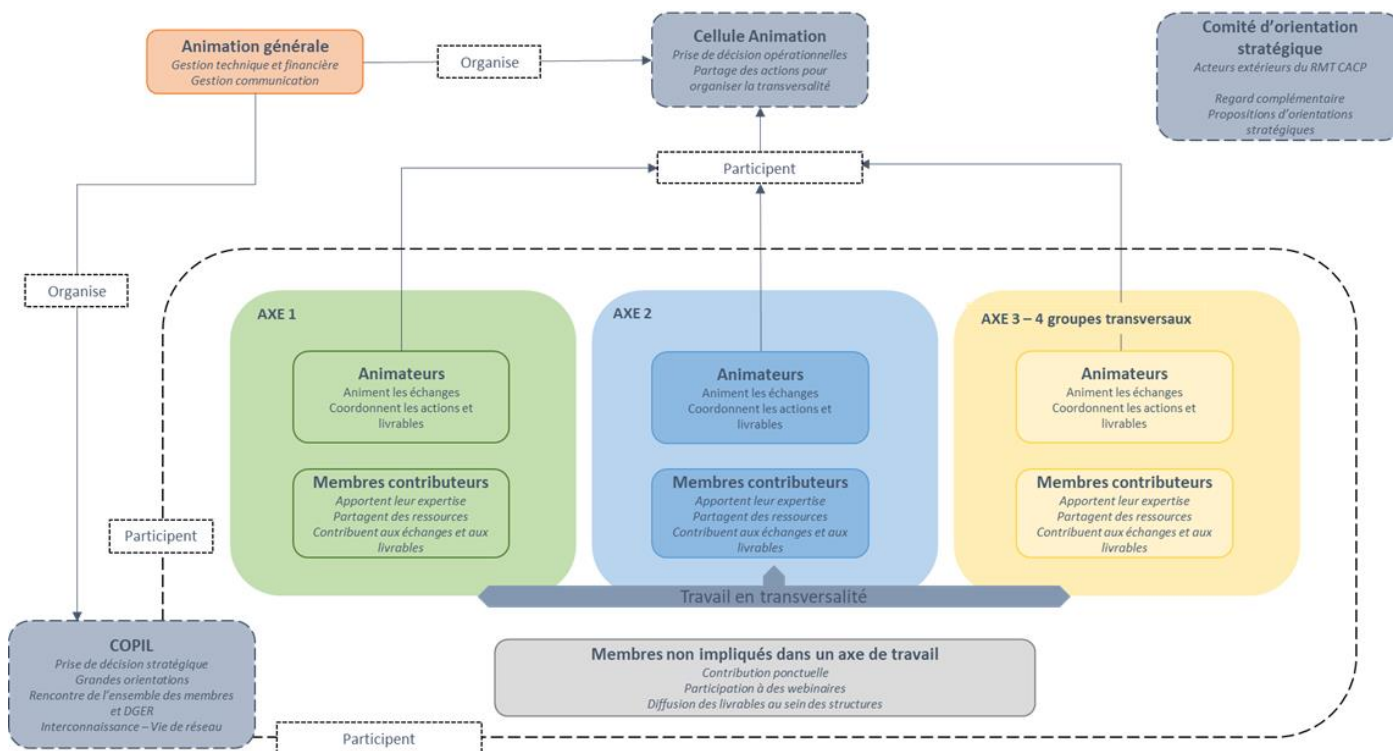
**En cours de recrutement** (animatrice) et **Gilles Maréchal** (administrateur) pour la **FR CIVAM Bretagne**, et **Yuna Chiffolleau** (directrice de recherche) et **Anne-Cécile Brit** (ingénieure d'études), pour l'**INRAE**, co-animent le RMT Alimentation Locale et le représentent auprès des institutions.

Les animateurs et animatrices des groupes de travail se réunissent au sein de la **cellule d'animation** tous les trois mois pour prendre des décisions opérationnelles.

**Un comité de pilotage**, constitué de représentants des membres fondateurs et partenaires et intégrant la DGER, est organisé une fois par an pour faire un bilan annuel et donner les grandes orientations opérationnelles du RMT.

**Un comité d'orientation stratégique**, composé d'acteurs extérieurs au RMT, se réunira ponctuellement pour apporter un regard complémentaire sur les actions menées et émettre des propositions d'orientations stratégiques.

### Schéma fonctionnel



## LES PRODUCTIONS DU RMT ALIMENTATION LOCALE

Les publications réalisées dans le cadre du RMT Alimentation Locale sont publiées sur le site du RMT : [www.rmt-alimentation-locale.org](http://www.rmt-alimentation-locale.org) et largement diffusées dans les canaux adaptés au type de publication.

Dans un esprit de diffusion large, **les productions seront dès que possible diffusées sous licence libre CC BY-SA 4.0 (en savoir plus)**.

Pour toute publication ou manifestation réalisée dans le cadre du RMT Alimentation Locale, **le logo du RMT Alimentation Locale** et le **logo du ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour les fonds CASDAR** devront apparaître. Sur les publications, devra figurer la mention, sauf accord explicite du ministère, « la responsabilité du ministère en charge de l'agriculture ne saurait être engagée ». Ces éléments sont disponibles dans la **charte graphique** mise à disposition des membres du RMT.

## LES MEMBRES DU RMT

### LES DIFFERENTS TYPES DE MEMBRES

Le RMT est composé de différents niveaux de membres :

1. **Les structures en charge de l'animation** : la FR CIVAM Bretagne et INRAE

2. **Les membres fondateurs** : les membres à l'origine du RMT, signataires de la convention de partenariat initiale : ACTIA, AFIPAR, APCA, Agrocampus Ouest, Bordeaux Sciences Agro, CERD, CIHEAM, Agrofîle, FAB'LIM, CRIPT PACA, Chambre d'Agriculture de Normandie, FR CIVAM Occitanie, IFIP, ITAB, IDELE, Open Food France, Réseau CIVAM, TRAME, Terres en Villes, VetAgroSup.

3. **Les partenaires financés** : parmi les membres fondateurs, les organismes privés ou publics qui prennent en charge l'animation d'un axe ou groupe, signent une convention de partenariat avec le chef de file (FR CIVAM) et bénéficient de financement (hors salaires publics des titulaires) pour le temps consacré au RMT ou les frais de mission associés à leur action d'animation.

4. **Les membres partenaires** : ces membres ont rejoint le RMT en cours de période et participent aux travaux menés dans les axes et groupes de travail de manière bénévole. **Cette dernière catégorie de membres reste ouverte sur toute la durée d'activité du RMT.**

Il est par ailleurs **possible de participer aux travaux d'un groupe de travail sans être membre**, suivant des modalités définies par les pilotes de ce groupe.

## APPORTS DU RMT AUX MEMBRES

Le RMT Alimentation Locale offre à ses membres un **cadre d'échange décroisé** entre acteurs de la recherche, de la formation et du développement, ainsi qu'avec des acteurs économiques et des collectivités.

Les membres peuvent ainsi **bénéficier** :

- **de temps de travail organisés dans le cadre du RMT sur leurs thématiques d'intérêt en lien avec les CACP**
- **d'une veille collective sur l'actualité des CACP et des informations sur les travaux en cours**
- **des réflexions issues des différents travaux des groupes thématiques et transversaux**
- **des données sur les CACP produites dans le cadre du groupe de travail auquel ils contribuent**
- **d'un accès privilégié à des partenaires potentiels et à des ressources pour réaliser des projets**
- **des travaux de stagiaires financés dans le cadre du RMT**

Par l'animation mise en place, le RMT permet à ses membres de réaliser ensemble des **travaux** (enquêtes, synthèses...) permettant de **faire avancer les connaissances** sur les CACP et de faire **émerger de nouvelles réflexions, de produire et de diffuser de la connaissance largement** (enseignement agricole, supérieur, conférences scientifiques, articles de presse...) et de **construire ensemble des réponses à des sollicitations multiples** pour notamment **aider la décision publique à différentes échelles ou les financeurs de projets en lien avec les CACP**. Dans un esprit d'entraide, les membres du RMT peuvent solliciter auprès de leur groupe et/ou de la cellule d'animation du RMT **des avis, des éclairages, des enrichissements sur des projets** en cours de gestation, ou sur l'identification et la qualification de signaux faibles.

Par toutes ces actions et avec l'appui d'outils comme **l'annuaire des compétences**, le RMT **facilite l'interconnaissance et la synergie entre ses membres** ce qui permet de **créer des relations partenariales de long terme** qui seront à l'origine de projets novateurs.

Le RMT apporte de la visibilité aux structures membres et aux personnes qui les représentent en **listant les contributeurs des travaux publiés**, en **organisant des événements (webinaires, conférences, colloques...)** permettant aux membres de présenter leurs travaux, en **diffusant**

**largement les travaux réalisés** sur le site du RMT et les réseaux sociaux associés mais aussi en **présentant les membres et leurs compétences respectives lors de demandes d'expertise** adressées au RMT (ex. collectivités territoriales, organisation professionnelle, entreprise, etc.).

## CRITERES POUR DEVENIR MEMBRE

Les candidats à l'adhésion au RMT Alimentation locale en tant que **membre partenaire** doivent **appartenir à une des 3 familles des RMT** : organismes de développement, organismes de recherche, enseignement agricole ou, pour les autres acteurs (acteurs économiques, collectivités, auto-entrepreneurs...) justifier d'une **participation significative à la réflexion sur les CACP dans les activités menées.**

Un dossier de demande d'adhésion devra être transmis avec les éléments suivant :

- une réalisation en lien avec les CACP pour **justifier d'une expertise sur le sujet** (diffusable à minima aux membres du RMT)
- le document programmatique du RMT en vigueur pour la période, tel que validé par le Ministère en charge de l'Agriculture signé pour notifier l'accord avec le **programme de travail, le fonctionnement et les méthodes du RMT,**
- un **engagement de confidentialité** sur toutes les informations provisoires non validées par le RMT ou pour lesquelles un membre la réclame.

Il sera demandé aux membres partenaires de **participer activement à la dynamique de réseau à travers au moins un groupe de travail en apportant des connaissances, en partageant des ressources et en contribuant à la production d'une expertise commune.** L'implication des membres devra être qualifiée et précisée en fonction des groupes de travail.

Pour rappel, il est précisé que **les productions réalisées dans le cadre du RMT seront dès que possible diffusées sous licence libre CC BY-SA 4.0 ([en savoir plus](#)).**

Les **membres associés pourront être exclus du RMT alimentation locale** s'ils ne répondent plus aux critères d'adhésion et notamment s'ils ne participent pas aux travaux du RMT au sein d'un axe ou groupe de travail ou s'ils servent leur intérêt propre et pas la production d'une expertise commune.

## PROCESSUS D'ADHESION

Le processus d'adhésion est le suivant :

- **Se faire connaître auprès du RMT** : animation générale ou axe/groupe de travail auquel l'acteur contribue (ou souhaite contribuer). Idéalement, l'acteur concerné aura déjà contribué à un projet affilié ou porté par le RMT.
- **Adresser un courrier de candidature** en identifiant la ou les personnes qui représenteront l'organisme au sein du RMT avec leurs coordonnées ainsi que le dossier de demande d'adhésion présenté ci-dessus.

Les candidatures seront étudiées par la cellule d'animation avec un regard spécifique des animateurs de l'axe ou du groupe auquel l'organisme est ou souhaite être rattaché.

La cellule d'animation transmettra sa décision à l'organisme suivant les critères énoncés ci-dessus.

## AFFILIATION DE PROJETS

Les RMT ont pour vocation de favoriser l'émergence de projets collaboratifs en initiant ou renforçant des partenariats entre membres.

Ainsi, le RMT Alimentation Locale **soutient des projets innovants autour des chaînes alimentaires courtes de proximité**, notamment dans le cadre du CASDAR (Compte d'affectation spécial pour le développement agricole et rural).

### APPORTS DU RMT AUX PROJETS AFFILIES

Le RMT, en soutenant un projet, **atteste, pour les financeurs, de son intérêt pour le renforcement des connaissances dans le domaine des CACP.**

Il propose au porteur de projet **un échange préalable** à une réponse à un appel à projet permettant **d'affiner si besoin le projet en prodiguant des conseils et en proposant des ressources (références, partenaires pertinents, etc.)**.

Le RMT s'engage :

- **à intégrer le projet dans le cadre d'un axe ou groupe de travail** pour permettre des échanges réguliers
- **à relayer les résultats du projet** (méthodologies, publications...) **auprès d'un large public** de chercheurs, d'acteurs du développement, de formateurs, de représentants des collectivités et de citoyens par différents moyens : site internet, mailing, événement...
- à veiller à **l'appropriation et à la transmission des résultats aux acteurs de la formation**

### CRITERES DES PROJETS AFFILIES

Les projets affiliés au RMT doivent répondre aux critères suivants :

- par leur champ de recherche ou d'application, ils sont **susceptibles d'apporter des éléments de connaissance dans le domaine des CACP**, qu'ils s'engagent à transmettre au RMT
- leurs **méthodes et règles de fonctionnement sont compatibles avec les exigences de travail collaboratif et de transparence** choisies par le RMT
- ils **décrivent précisément leurs attentes et leurs apports vis à vis du RMT et le mode d'échanges ultérieurs**
- au moins 1 membre du RMT (ou à défaut une personne participant aux travaux du RMT sans en être membre) est intégré dans le projet et **sera le garant d'échanges réguliers entre les participants au projet et le RMT**, il restituera les éléments d'avancement auprès du RMT
- le projet doit **pouvoir être rattaché à un axe ou groupe de travail** du RMT

### PROCESSUS D'AFFILIATION

Pour être affilié, les porteurs de projet doivent suivre le processus suivant :

- se mettre en lien avec le groupe de travail de référence sur la thématique pour échanger sur la possibilité d'affiliation.
- **adresser une fiche présentant succinctement le projet** aux animateurs de ce groupe de travail ainsi qu'aux animatrices du RMT **au moins 1 mois** avant la date de dépôt du projet. A ce stade, le dossier n'a pas besoin d'être finalisé mais doit comporter suffisamment d'éléments pour être étudié. Les animateurs du RMT pourront ainsi apporter des conseils au porteur de projet si nécessaire.
- ajuster le projet suivant les conseils apportés si nécessaire

Lorsque l'affiliation est acceptée les porteurs de projets reçoivent une lettre de soutien signée par les co-animatrices qui retranscrit les engagements respectifs du porteur de projet et du RMT et reprends *a minima* les engagements listés ci-dessous.

### ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE PROJET

Les porteurs de projets s'engagent à **présenter leurs travaux** (méthodologie et/ou résultats) **au moins une fois sur la durée du RMT** (2020-2024), au cours d'une journée annuelle, d'un webinaire ou autre événement. Ils s'engagent par ailleurs à informer et inviter le RMT aux séances publiques de présentation de résultats qu'ils organiseront.

Sauf accord préalable, ils ne pourront se prévaloir de l'affiliation au RMT dans les préconisations stratégiques qu'ils pourraient adresser aux acteurs publics ou privés.

Les livrables des projets affiliés directement en lien avec les CACP devront être transmis aux co-animatrices du RMT. L'organisme concerné donne son accord pour diffusion des grands enseignements du projet par les canaux de communication du RMT (site internet, réseaux sociaux, mails...) en vue de diffuser largement ces éléments dans le cadre des missions du RMT.